

Clauses de Résiliation et de Remboursement pour les Programmes à Temps Plein

Pour tous les étudiants

1. Si le retrait a lieu pendant une semaine partielle, il sera calculé comme une semaine entière.
2. L'école exige une notification écrite pour les demandes de remboursement.
3. Les remboursements seront effectués à la personne/organisation qui a payé l'école ou au représentant étudiant autorisé.
4. Les remboursements seront effectués par chèque ou par carte de crédit. Les personnes demandant des remboursements par virement bancaire doivent payer 50\$ pour des frais de virement international et 40\$ pour un virement domestique et fournir les bonnes informations bancaires à NYLC.
5. Les remboursements pour les paiements effectués par carte de crédit sont soumis à une commission de 3%.
6. Si un étudiant paie par carte de crédit, le remboursement doit être effectué sur la même carte de crédit.
7. Tous les remboursements seront effectués dans les 45 jours ouvrables suivant la date de la demande, à condition que toutes les informations financières aient été soumises et soient exactes.
8. L'école peut accorder à l'étudiant un crédit de scolarité si aucun remboursement n'est légalement dû. Le crédit doit être demandé dans les 6 mois suivant le dernier jour de présence.

Pour les étudiants ayant un I-20 délivré par NYLC (F-1)

1. Les frais ne sont pas remboursables, sauf les frais d'envoi si aucun document n'a été envoyé.
2. Si un étudiant a demandé un visa F1 et qu'il est refusé, tous les frais de scolarité seront remboursés. L'original du formulaire I-20 et la lettre de refus doivent être envoyés à l'école dans les 60 jours suivant la date de la lettre de refus.
3. Si un étudiant obtient un formulaire I-20 délivré par New York Language Center et ne se présente pas pour les cours, l'étudiant sera facturé pour 8 semaines de scolarité au tarif hebdomadaire non remisé publié (qui est le prix de la première semaine).
4. Si un étudiant obtient un formulaire I-20 délivré par New York Language Center, commence les cours et les interrompt :
 - a) Pour des inscriptions de 8 semaines ou moins, il n'y a pas de remboursement.
 - b) Pour des inscriptions de plus de 8 semaines, si l'étudiant se désinscrit dans les 8 premières semaines, l'école conservera 8 semaines de scolarité au tarif hebdomadaire non escompté publié (qui est le prix de la première semaine) et remboursera le solde des semaines non suivies, tant que l'étudiant n'a pas déjà terminé 49% de la période d'inscription.
 - c) Pour des inscriptions de plus de 8 semaines, si un étudiant se désinscrit après la 8ème semaine et avant 49% de la période d'inscription, l'étudiant sera facturé au tarif hebdomadaire non escompté publié (qui est le prix de la première semaine) pour les semaines étudiées et le reste des frais de scolarité payés sera remboursé.
5. Après que l'étudiant a terminé 49% de la période d'inscription, il n'y a pas de remboursement.
6. Si un étudiant F1 viole la mise en probation pour absentéisme et est exclu, il n'y a pas de remboursement des frais de scolarité non utilisés.

Pour les étudiants non F1

1. Les frais ne sont pas remboursables.
2. Si un étudiant résilie cet accord au moins 15 jours ouvrables avant la date initialement prévue, tous les frais de scolarité seront remboursés.
3. Si un étudiant résilie cet accord moins de 15 jours ouvrables avant la date de début

initialement prévue :

- a) Pour des inscriptions de 4 semaines ou moins, il n'y a pas de remboursement.
 - b) Pour des inscriptions de plus de 4 semaines, l'école conservera 4 semaines de scolarité au tarif hebdomadaire non escompté publié (qui est le prix de la première semaine) et remboursera le solde.
4. Si un étudiant commence les cours et les interrompt :
- a) Pour des inscriptions de 4 semaines ou moins, il n'y a pas de remboursement.
 - b) Pour des inscriptions de plus de 4 semaines, si un étudiant se désinscrit dans les 4 premières semaines et avant 49% de la période d'inscription, l'école conservera 4 semaines de scolarité au tarif hebdomadaire non escompté publié (qui est le prix de la première semaine) et remboursera le solde.
 - c) Pour des inscriptions de plus de 4 semaines, si un étudiant se désinscrit après la 4^{ème} semaine et avant 49% de la période d'inscription, l'étudiant sera facturé au tarif hebdomadaire non escompté publié (qui est le prix de la première semaine) pour les semaines étudiées et le reste des frais de scolarité payés sera remboursé.
5. Après que l'étudiant a terminé 49% de la période d'inscription, il n'y a pas de remboursement.

Règlements de l'école

REJET: L'école remboursera toutes les sommes si le candidat est refusé par l'école.

RÉSILIATION PAR L'ÉCOLE

L'école peut exclure un étudiant pour l'une des raisons suivantes :

1. Non-paiement des frais de scolarité.
2. Absence pendant 2 semaines consécutives sans en informer l'école.
3. Étudiant F-1 violant la politique de présence.
4. Comportement insatisfaisant à l'école ou en classe. Cela inclut, mais n'est pas limité à, la consommation de drogues ou d'alcool, le harcèlement, l'abus verbal, et toute autre activité jugée illégale par les lois en vigueur.

PAIEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ : Tous les frais de scolarité doivent être payés avant le début des cours.

ABSENCES : Les absences ne donnent pas lieu à une réduction des frais de scolarité.

RÉSILIATION PAR L'ÉTUDIANT : Un étudiant peut annuler ou résilier cet accord. Les remboursements seront effectués conformément à ce qui est indiqué.

DATE DE RÉSILIATION : Si un étudiant est absent pendant plus de 2 semaines consécutives, l'école peut exclure l'étudiant, sauf si un préavis antérieur a été reçu. La date de résiliation est la dernière date de présence.

CRÉDIT : Valable uniquement pendant 6 mois à compter du dernier jour de présence. Vous devez commencer les cours dans les 6 mois suivant la date d'émission du crédit.

HEURE DE COURS : Une heure académique à NYLC est de 50 minutes.

MODIFICATIONS DE LA DATE DE DÉBUT : Tous les programmes de cours sont susceptibles d'être modifiés en ce qui concerne la date de début. Les étudiants seront dûment informés. L'école se réserve le droit d'annuler ou de retirer un cours programmé si le nombre d'étudiants est insuffisant pour constituer une classe complète. Les étudiants auront le choix entre assister à un autre horaire ou dans une autre succursale de NYLC, ou recevoir un remboursement pour les cours non reçus. L'école se réserve le droit de changer d'enseignant si nécessaire.

- Les frais d'école et les paiements des frais de scolarité ne sont pas transférables.
- Il n'y aura pas de cours si des catastrophes naturelles ou des actes de Dieu empêchent l'école d'ouvrir.
- Des frais de 35 \$ seront facturés pour les chèques retournés.
- Des frais administratifs de 75 \$ seront facturés pour changer de succursale scolaire.
- New York Language Center n'est pas responsable de la perte ou du vol de biens personnels sur ses locaux.

COVID-19- Santé et Sécurité

New York Language Center se réserve le droit de transformer les cours en présentiel en cours en ligne, si l'État ou la Ville de New York estime qu'il n'est pas sûr de le faire en personne.

Il n'y a pas de cours les jours fériés suivants :

- Jour de l'An
- Journée Martin Luther King, Jr.
- Journée des Présidents
- Action de grâces (Thanksgiving) 2 Jours
- Vendredi Saint
- Dimanche de Pâques
- Jour commémoratif
- Jour de Noël
- Jour de l'Indépendance
- Fête du Travail
- Jour de Christophe Colomb